

Société Civile Professionnelle
Jean-Marie WARLOP Jean-Charles MILLOIS Emilie SPATARI
Huissiers de Justice Associés
6 rue Faidherbe B.P.335
59336 TOURCOING Cedex
Tél. : 03.20.68.97.30 - Fax : 03.20.68.97.39
E-mail : warlop-millois-spatari@huissier-justice.fr

**PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DEPOT
DE REGLEMENT DE JEU CONCOURS
CHRONODRIVE « ON A MARCHE SUR
BANGKOK »**

Références constat : C021473

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE : VINGT QUATRE SEPTEMBRE.

**A la demande
de :**

La **SAS CHRONODRIVE**, au capital de 1 446 380 Euros, dont le siège social est situé à CROIX (59170), immatriculée au RCS de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 433513892. Prise en la personne de son représentant légal y domicilié es qualité.

**Laquelle
m'expose :**

Par l'intermédiaire de Yann MORTELETTE, Responsable partenariats

Qu'il organise du **Mercredi 1^{er} Octobre au Mardi 14 Octobre 00h00 2014 inclus**, un grand jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé "**Jeu concours – On a marché sur Bangkok**", sur tous les magasins Chronodrive.com.

**Qu'il me
requiert :**

De recevoir le règlement de cette opération conformément aux dispositions de l'article L.121-38 du Code de la Consommation, afin d'en prouver l'existence, de le rendre opposable et d'en donner date certaine.

C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

J'ai, Maître MILLOIS Jean-Charles, Huissier de Justice Associé, membre de la société civile professionnelle Jean-Marie WARLOP Jean-Charles MILLOIS et Emilie SPATARI dont le siège est à 59200 TOURCOING, 6 rue Faidherbe, soussigné,

**Constaté ce qui
suit :**

Le 23 Septembre 2014, j'ai reçu en mon étude le règlement du jeu concours intitulé «**ON A MARCHÉ SUR BANGKOK**».

Je constate que le règlement est établi sur NEUF articles comprenant les explications suivantes :

Cadre de l'opération

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel, de l'organisateur et de leurs familles. Une seule participation par foyer (même nom, même adresse) sera admise.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Modalités de participation

Pour participer, il suffit d'être inscrit ou de vous inscrire sur notre site internet www.chronodrive.com pour obtenir votre numéro de client (lequel n'implique aucune obligation d'achat), vous pouvez également vous inscrire en vous adressant à l'accueil du magasin CHRONODRIVE participant à l'opération. Vous recevrez un courrier électronique dans lequel il vous suffira de cliquer sur le lien correspondant au jeu ; qui vous renverra sur notre site internet www.chronodrive.com. Toute participation par courrier est exclue.

Dotation

- 300 places de cinéma pour le film « On a marché sur Bangkok »
- 1 voyage d'une semaine pour 2 personnes à Bangkok en Thaïlande

Un voyage à Bangkok en Thaïlande pour 2 (deux) personnes d'une durée au choix, y compris le transport aller-retour de l'aéroport de Paris vers Bangkok. Les billets sont valables pendant 1 an, en classe économique, sous réserve de disponibilité. La valeur par billet est de 1279€ TTC soit 2.258€ TTC pour 2 personnes. Concernant les nuits d'hôtel, Hostels.com met à la disposition du gagnant 5 bons d'achat d'une valeur de 100€ , soit 500€ TTC. Les conditions d'utilisation des bons d'achat se trouvent ci dessous.

Les transports allers et retours du domicile vers l'aéroport de Paris, les assurances, les taxes diverses, les repas et visites sur place ne sont pas compris.

Le voyage est à effectuer avant le 10 Octobre 2015.

Les séjours ne sont pas cumulables, reportables, remboursables en cas de non consommation. Les séjours ne peuvent en aucun cas être cédés à titre onéreux à tous tiers.

Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Ils ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. »

Conditions d'utilisation du bon de réduction

Utilisez ce bon pour obtenir €500 de réduction sur le prix votre réservation dans un hôtel participant au programme Garantie du meilleur prix. Vous devez régler le prix de votre séjour au moment de la réservation. La réduction ne s'applique pas aux taxes et frais supplémentaires. Vous devrez régler la réservation de toute autre chambre dans sa totalité pour le même séjour.

Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour utiliser ce bon de réduction. Vous devez réserver avant le 10 octobre 2015 à 23h59 CET sur la version FR de Hotels.com pour un séjour à effectuer entre le 10 octobre 2014 et le 10 octobre 2015 inclus. Les réservations se font sous réserve de disponibilités et selon les conditions générales de l'hôtel.

Vous ne pouvez pas utiliser ce bon pour des :

1. Réservations de formules « packagées », exemple. vol + hôtel
2. Réservations de groupe effectuées via un prestataire de services
3. Réservations avec règlement à l'hôtel
4. Réservations réglées dans une devise étrangère
5. Réservations auprès d'établissements non participants
6. Réservations faites avant réception de ce bon de réduction

Rendez-vous sur fr.hotels.com/deals/fr_hotel-exclusions/ pour consulter la liste des hôtels ne participant pas à la promotion. Les hôtels participant à la promotion sont susceptibles de changer à tout moment.

Vous pouvez utiliser ce bon de réduction seulement une fois et dans sa totalité. Vous ne pourrez plus le réutiliser, même si vous annulez votre réservation. La limite est de un (1) bon de réduction par réservation, non cumulable avec une autre offre.

Vous ne pourrez pas cumuler ou utiliser de nuits Welcome Rewards® en utilisant ce bon de réduction.

Ce bon de réduction n'est pas applicable aux taxes et frais supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés aux personnes additionnelles, appels téléphoniques, annulation, stationnement ou tous autres frais. Vous devrez vous acquitter de ces frais au moment de la réservation ou directement à l'hôtel.

Vous ne pouvez pas échanger ce bon contre des espèces, ni le transférer ou le vendre. Il est nul en cas d'interdiction légale. Une utilisation irrégulière du bon de votre part est formellement interdite et pourra être considérée comme une fraude.

Les conditions de réservation habituelles s'appliquent (voir http://fr.hotels.com/customer_care/terms_conditions.html). Toutes les réservations sont soumises à disponibilité.

Hotels.com est le promoteur de cette offre.

Ces Conditions d'utilisation du bon de réduction sont soumises et doivent être interprétées conformément au droit français.

Election des gagnants

Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice le **Judi 16 Octobre 2014**.

Remise des lots

Les gagnants seront **avertis personnellement de leur lot par mail** à l'adresse mail inscrite sur la fiche client de notre site web, au plus tard le **lundi 20 Octobre 2014**. Les lots seront envoyés aux gagnants par notre partenaire à l'adresse inscrite sur la fiche client de notre site web.

Accès au règlement

Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître Millois, huissier de justice à Tourcoing Il sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse mail suivante : client@chronodrive.com ou par courrier : 1, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 Croix. Le timbre ainsi utilisé sera remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande formulée en même temps que la demande de règlement.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données à caractère personnel sont recueillies et traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978. Elles sont nécessaires à la prise en compte de la participation au jeu. Elles pourront également permettre aux participants de recevoir des offres et informations de l'organisateur ou de ses partenaires si ces derniers ont coché l'une des cases suivantes lors de leur inscription sur notre site web : Je souhaite recevoir les offres exclusives de Chronodrive (Nouveautés, Promotions sur les produits ...). J'accepte de recevoir des offres exclusives d'autres partenaires commerciaux de Chronodrive. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel le concernant. Pour exercer ce droit, et en particulier celui de s'opposer à l'utilisation commerciale de ses coordonnées, il suffit d'écrire par mail à l'adresse suivante : client@chronodrive.com.

PIECE CI JOINTE :

- Règlement,

REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT INTITULÉ : « JEU CONCOURS ON A MARCHÉ SUR BANGKOK »

ARTICLE 1 - OBJET

La société CHRONODRIVE SAS, au capital de 1 446 380 Euros, dont le siège social est situé à CROIX (59170), immatriculée au RCS de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 433513892, organise du **Mercredi 1^{er} Octobre au Mardi 14 Octobre 00h00 2014 inclus**, un grand jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé "**Jeu concours – On a marché sur Bangkok**", sur tous les magasins Chronodrive.com.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel, de l'organisateur et de leurs familles. Une seule participation par foyer (même nom, même adresse) sera admise. Pour participer, il suffit d'être inscrit ou de vous inscrire sur notre site internet

S-C-P WARLOP MILLOIS SPATARI

www.chronodrive.com pour obtenir votre numéro de client (lequel n'implique aucune obligation d'achat), vous pouvez également vous inscrire en vous adressant à l'accueil du magasin CHRONODRIVE participant à l'opération. Vous recevrez un courrier électronique dans lequel il vous suffira de cliquer sur le lien correspondant au jeu ; qui vous renverra sur notre site internet www.chronodrive.com. Toute participation par courrier est exclue.

ARTICLE 3 - DOTATION

Les lots mis en jeu sont :

→ 300 places de cinéma pour le film « On a marché sur Bangkok »

→ 1 voyage d'une semaine pour 2 personnes à Bangkok en Thaïlande

Un voyage à Bangkok en Thaïlande pour 2 (deux) personnes d'une durée au choix, y compris le transport aller-retour de l'aéroport de Paris vers Bangkok. Les billets sont valables pendant 1 an, en classe économique, sous réserve de disponibilité. La valeur par billet est de 1279€ TTC soit 2.258€ TTC pour 2 personnes. Concernant les nuits d'hôtel, Hostels.com met à la disposition du gagnant 5 bons d'achat d'une valeur de 100€ , soit 500€ TTC. Les conditions d'utilisation des bons d'achat se trouvent ci dessous.

Les transports allers et retours du domicile vers l'aéroport de Paris, les assurances, les taxes diverses, les repas et visites sur place ne sont pas compris.

Le voyage est à effectuer avant le 10 Octobre 2015.

Les séjours ne sont pas cumulables, reportables, remboursables en cas de non consommation. Les séjours ne peuvent en aucun cas être cédés à titre onéreux à tous tiers. Les lots offerts ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Ils ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. »

Conditions d'utilisation du bon de réduction

Utilisez ce bon pour obtenir €500 de réduction sur le prix votre réservation dans un hôtel participant au programme Garantie du meilleur prix. Vous devez régler le prix de votre séjour au moment de la réservation. La réduction ne s'applique pas aux taxes et frais supplémentaires. Vous devrez régler la réservation de toute autre chambre dans sa totalité pour le même séjour.

Vous devez être âgé d'au moins 18 ans pour utiliser ce bon de réduction. Vous devez réserver avant le 10 octobre 2015 à 23h59 CET sur la version FR de Hotels.com pour un séjour à effectuer entre le 10 octobre 2014 et le 10 octobre 2015 inclus. Les réservations se font sous réserve de disponibilités et selon les conditions générales de l'hôtel.

Vous ne pouvez pas utiliser ce bon pour des :

7. Réservations de formules « packagées », exemple. vol + hôtel
8. Réservations de groupe effectuées via un prestataire de services
9. Réservations avec règlement à l'hôtel
10. Réservations réglées dans une devise étrangère
11. Réservations auprès d'établissements non participants
12. Réservations faites avant réception de ce bon de réduction

Rendez-vous sur fr.hotels.com/deals/fr_hotel-exclusions/ pour consulter la liste des hôtels ne participant pas à la promotion. Les hôtels participant à la promotion sont susceptibles de changer à tout moment.

S-C-P WARLOP MILLOIS SPATARI

Vous pouvez utiliser ce bon de réduction seulement une fois et dans sa totalité. Vous ne pourrez plus le réutiliser, même si vous annulez votre réservation. La limite est de un (1) bon de réduction par réservation, non cumulable avec une autre offre.

Vous ne pourrez pas cumuler ou utiliser de nuits Welcome Rewards® en utilisant ce bon de réduction.

Ce bon de réduction n'est pas applicable aux taxes et frais supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, ceux liés aux personnes additionnelles, appels téléphoniques, annulation, stationnement ou tous autres frais. Vous devrez vous acquitter de ces frais au moment de la réservation ou directement à l'hôtel.

Vous ne pouvez pas échanger ce bon contre des espèces, ni le transférer ou le vendre. Il est nul en cas d'interdiction légale. Une utilisation irrégulière du bon de votre part est formellement interdite et pourra être considérée comme une fraude.

Les conditions de réservation habituelles s'appliquent (voir http://fr.hotels.com/customer_care/terms_conditions.html). Toutes les réservations sont soumises à disponibilité.

Hotels.com est le promoteur de cette offre.

Ces Conditions d'utilisation du bon de réduction sont soumises et doivent être interprétées conformément au droit français.

ARTICLE 4 - TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué par la société organisatrice le **Jeudi 16 Octobre 2014**.

ARTICLE 5 - INFORMATION DES RÉSULTATS ET REMISE DES LOTS

Les gagnants seront **avertis personnellement de leur lot par mail** à l'adresse mail inscrite sur la fiche client de notre site web, au plus tard le **lundi 20 Octobre 2014**. Les lots seront envoyés aux gagnants par notre partenaire à l'adresse inscrite sur la fiche client de notre site web.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait en toute ou partie être modifié, prorogé ou annulé. Tout litige ou tous les cas non prévus par le présent règlement complet seront tranchés par les sociétés organisatrices dont les décisions seront sans appel. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable du bon fonctionnement des lots qui est de la responsabilité du fabricant des lots. La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des lots.

ARTICLE 7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données à caractère personnel sont recueillies et traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978. Elles sont nécessaires à la prise en compte de la participation au jeu. Elles pourront également permettre aux participants de recevoir des offres et informations de l'organisateur ou de ses partenaires si ces derniers ont coché l'une des cases suivantes lors de leur inscription sur notre site web : Je souhaite recevoir les offres exclusives de Chronodrive (Nouveautés, Promotions sur les produits ...). J'accepte de recevoir des offres exclusives d'autres partenaires commerciaux de Chronodrive. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel le concernant. Pour exercer ce droit, et en particulier celui de s'opposer à l'utilisation commerciale de ses coordonnées, il suffit d'écrire par mail à l'adresse suivante : client@chronodrive.com.

ARTICLE 8 - REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître Millois, huissier de justice à Tourcoing Il sera adressé, à titre gratuit, à

S-C-P WARLOP MILLOIS SPATARI

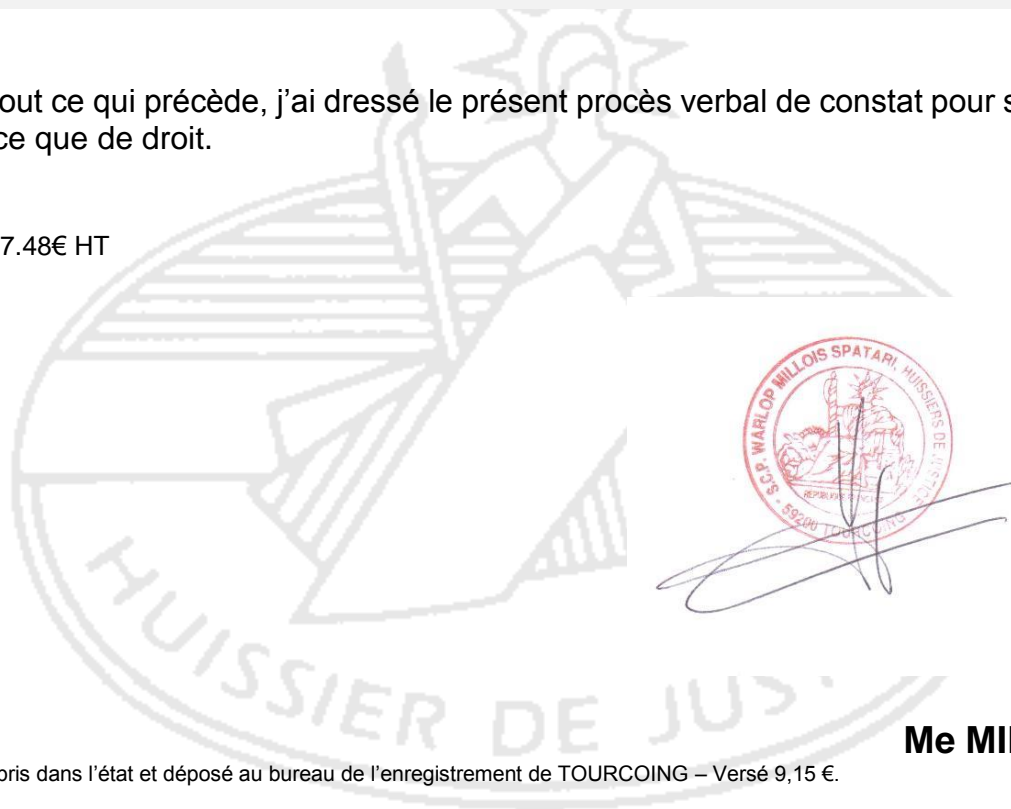
toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse mail suivante : client@chronodrive.com ou par courrier : 1, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 Croix. Le timbre ainsi utilisé sera remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande formulée en même temps que la demande de règlement.

ARTICLE 9 - REMBOURSEMENT

Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais engagés pour la participation sur la base d'un forfait de 0, 23€ correspondant au temps moyen de connexion au jeu, ainsi que des frais d'affranchissement de cette demande sur la base d'un timbre au tarif lent en vigueur. Cette demande, limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique) pour toute la durée du jeu, devra être adressée par courrier au plus tard Mardi 21 Octobre 2014, à l'adresse suivante : 1, Rue du Maréchal Delattre de Tassigny - 59170 Croix. Elle contiendra obligatoirement les adresses postale et électronique du participant, la copie de la facture détaillant les dates et heures de connexion clairement soulignées ainsi qu'un RIB. Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercâble, ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût 157.48€ HT



Me MILLOIS

Acte compris dans l'état et déposé au bureau de l'enregistrement de TOURCOING – Versé 9,15 €.